

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20210323

Dossier : A-153-20

Référence : 2021 CAF 60

[TRADUCTION FRANÇAISE]

**CORAM : LE JUGE NADON
LA JUGE RIVOALEN
LE JUGE LOCKE**

ENTRE :

CHARLES WACHSBERG

appelant

et

**LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE
ET
LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA**

intimés

Audience tenue par vidéoconférence organisée par le greffe, le 23 mars 2021.

Jugement prononcé à l'audience, à Toronto (Ontario), le 23 mars 2021.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE NADON

Cour d'appel fédérale



Federal Court of Appeal

Date : 20210323

Dossier : A-153-20

Référence : 2021 CAF 60

**CORAM : LE JUGE NADON
LA JUGE RIVOALEN
LE JUGE LOCKE**

ENTRE :

CHARLES WACHSBERG

appelant

et

**LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LA PROTECTION CIVILE
ET
LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA**

intimés

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR

(Prononcés à l'audience à Toronto (Ontario), le 23 mars 2021.)

LE JUGE NADON

[1] En dépit de la plaidoirie vigoureuse et soignée de M. Green au nom de son client, l'appelant, nous ne pouvons conclure que le juge Mosley de la Cour fédérale (2020 CF 675) a commis une erreur de droit ou une erreur manifeste et dominante en refusant de contraindre les intimés à comparaître et à démontrer les raisons pour lesquelles ils ne devraient pas être déclarés

coupables d'outrage au tribunal pour avoir désobéi à une ordonnance de la Cour fédérale rendue par le juge Barnes le 12 mars 2019.

[2] Pour ces motifs, l'appel sera rejeté. Cependant, dans les circonstances de l'espèce, il n'y aura aucune adjudication des dépens.

« M. Nadon »

j.c.a.

Traduction certifiée conforme.
Mario Lagacé, jurilinguiste

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-153-20

INTITULÉ : CHARLES WACHSBERG c. LE
MINISTRE DE LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE ET DE LA
PROTECTION CIVILE ET LE
PROCUREUR GÉNÉRAL DU
CANADA

LIEU DE L'AUDIENCE : AUDIENCE TENUE PAR
VIDÉOCONFÉRENCE

DATE DE L'AUDIENCE : LE 23 MARS 2021

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR : LE JUGE NADON
LA JUGE RIVOALEN
LE JUGE LOCKE

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LE JUGE NADON

COMPARUTIONS :

Stephen W. Green
Alexandra Cole

POUR L'APPELANT

Roger Flaim

POUR LES INTIMÉS

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Green and Spiegel LLP
Toronto (Ontario)

POUR L'APPELANT

Nathalie G. Drouin
Sous-procureure générale du Canada

POUR LES INTIMÉS